

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 avril 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 50-52, 3^e Avenue

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne l'implantation d'entrées charretières et de cases de stationnement pour un projet de construction d'une maison bifamiliale isolée et vise à :

- Permettre l'implantation de deux allées d'accès à la voie publique sur un terrain dont le frontage est inférieur à 30 mètres de largeur alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un maximum d'une allée d'accès à la voie publique lorsque la ligne de frontage d'un terrain est inférieure à 30 mètres;
- Permettre l'implantation de cases de stationnement dans la marge avant située directement à partir de la ligne d'emprise alors que le règlement de zonage n° 901 exige une marge de 1,0 m entre la ligne d'emprise et les cases de stationnement.

Ladite séance sera possiblement tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Ville met en place les mesures temporaires suivantes : Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca, et ce, au plus tard le 14 avril 2020 à 20 h. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 27 mars 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier